



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR ADIL BOULABAT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																							
Désignation de la société										Adresse du siège social													
SAS AB INVESTISSEMENTS																							
SIRET																87827329100012							
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement													
5 impasse de Ranchin																							
30700 SAINT MAXIMIN																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																							
B ACTIVITÉ																							
Activités exercées				Gestion de fonds						Si vous avez changé d'activité, cochez la case													
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Bénéfice imposable à 15%		1 326		Déficit											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																							
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)											
Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%																	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐		Zone franche urbaine				☐							
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐							
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐								Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐							
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																							
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																							
Base d'imposition								Chiffre d'affaires								Taux d'imposition							
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)																							
Base d'imposition								Taux d'imposition															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I										Nom et adresse du conseil :													
AXIOME ASSOCIES Arche Bötti										116 Allée Norbert Wiener 30000 Nîmes													
										Tél : 04 66 67 26 74						Tél :							
Identité du déclarant :																							
Date : 12052026 Lieu : NIMES																							
Qualité et nom du signataire : Président																							
Signature : BOULABAT Adil																							
Examen de conformité fiscale (ECF)																							
prestataire :																							

Désignation de l'entreprise		SAS AB INVESTISSEMENTS		5 impasse de Ranchin		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		30700 SAINT MAXIMIN		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 7 8 2 7 3 2 9 1 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122025		
				Exercice N-1 clos le		31122024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040	102 020	042		102 020	102 020	
	Total I (5)	044	102 020	048		102 020	102 020	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070				
		072	204 625	074		204 625	201 990	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 432	086		2 432	1 950	
	Total II	096	207 058	098		207 058	203 940	
	Total général (I + II)	110	309 078	112		309 078	305 960	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100		100		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		31 000		31 000		
	Report à nouveau	134		(8 235)		(5 709)		
	Résultat de l'exercice	136		254 009		(2 526)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		277 874		23 865		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		30 380		275 920		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		624		6 176		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		199				
	Comptes courants d'associés	173						
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		31 203		282 095		
Total général (I + II + III)				180		309 078	305 960	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 083
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	387		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: SAS AB INVESTISSEMENTS										Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31122025					Exercice N-1 clos le 31122024						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209					210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }										215					214					
											217					218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)															222					
	Production immobilisée *															224					
	Subventions d'exploitation reçues															226					
	Autres produits															230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)															232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)															234					
	Variation de stocks (marchandises) *															236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)															238					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*															240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)										242					(4 225) 2 182					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243					244					
	Rémunérations du personnel *															250					
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)										380					252					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)										255					254					
	Dotations aux dépréciations															256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }										259					262					
	260																				
Total des charges d'exploitation (II)										264					(4 225) 2 182						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270					4 225 (2 182)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280					250 444 306					
	Produits exceptionnels (IV)										290										
	Charges financières (V)										294					460 650					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }										347 348					(VI) 300					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)										306					199					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310					254 009 (2 526)					
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312 254 009 314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318										
	Provisions non déductibles*										322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)										324					199					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247					écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										249					251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997										
	Entreprises nouvelles (44. sexies)										986					Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989					
																Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138					
																Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992					
	ZFA NG (44 quaterdecies)										345					Investissements et souscriptions outre-mer 344					
																Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993					
	Zone franche urbaine (44 octies A)										987					Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127					
																Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR) 181					
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) } }										346 643 648					Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655					
																Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641					
															Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647						
															Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 16 708 354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)										356										
	Déficits antérieurs reportables : * 15 382 dont imputés sur le résultat :															360 15 382					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370 1 326 372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AB INVESTISSEMENTS
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 IMPASSE RANCHIN 30700 Saint-Maximin, France
RCS NIMES 878 273 291
(ci-après la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2026
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit le montant de 254 009,26 euros, de la manière suivante:

ORIGINE

Report à nouveau existant	-8 234,98 €
Résultat de l'exercice	254 009,26 €
Total	245 774,28 €

AFFECTATION

Affectation aux autres réserves	245 000 €
Affectation au report à nouveau	774,28 €
Total	245 774,28 €

L'Associé unique constate conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Le représentant légal
Monsieur Adil BOULABAT